

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal du SUBDRAY dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, le Vendredi 10 Février 2017 à 19h sous la présidence de Madame Corinne SUPLIE, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames ARBENTZ THEBAUX - FERNANDEZ - JACQUET - MOREAU - SAINTEMARIE - Messieurs CHANTELAUZE - FOUCHET - GUILLON - MARTIN - MARTINAT - RENIER  
 Etaient absents excusés : Madame EVRARD qui donne pouvoir à Madame SUPLIE, Monsieur GABILLAUD qui donne pouvoir à Monsieur RENIER.

Monsieur Joël MARTINAT a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte puis propose que soient étudiées les questions inscrites à l'ordre du jour ainsi que quatre questions supplémentaires qui sont acceptées par le Conseil Municipal. Le compte rendu de la séance du 15 Décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

### **1. Convention de dépôt temporaire d'ouvrages au EPLEFPA (Lycée Agricole) de Bourges/le Subdray**

Afin d'offrir aux publics de l'établissement un plus large choix de lecture de bandes dessinées, le centre de documentation et d'orientation s'est rapproché de la bibliothèque municipale afin que celle-ci puisse prêter gracieusement des ouvrages, ouvrages provenant des fonds de la bibliothèque municipale et de la médiathèque départementale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'établissement pour le prêt d'ouvrages.

### **2. Convention médecine préventive – année 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion du Cher pour l'année 2017 et prend acte des nouveaux tarifs :

- Visites médicales : 95 € - Etude de poste (1 agent) : 150 € - Etude de poste (service entier) : 250 €

### **3. Modalités de mise à disposition d'une salle communale à un parti politique dans le cadre de l'organisation de réunions électorales**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, décide la mise à disposition à titre gratuit des salles « La Grange » et « La Maison des Clubs » et du matériel (tables et chaises) à un parti politique, qui en ferait la demande, dans le cadre de l'organisation de réunions électorales. L'installation, le rangement et l'entretien des locaux seront à la charge de l'organisateur de la réunion, fixe le montant des cautions pour chacune des salles à 400 € + 60 € (ménage).

### **4. Dénomination de voirie**

Actuellement, la route RD 2151 appartenant au Conseil Départemental et reliant le rond-point route de St-Florent et le rond-point du Lycée Agricole, n'a pas de dénomination.

Après s'être rapprochée des services du Conseil Départemental, la collectivité peut décider de donner un nom à cette voie. Dans un premier temps, le nom « route du Lycée Agricole » avait été proposé au Conseil Municipal.

Cependant, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a retenu le nom suivant : « route du Sollier ».

### **5. Demande de participation financière du syndicat intercommunal de transport scolaire Chârost/St-Florent-sur-Cher (SITS) des élèves du Subdray à la piscine – année scolaire 2016/2017**

Les élèves participent à l'activité « piscine », cette activité se déroulera du 27 Février au 07 Juillet sur deux créneaux les lundis et jeudis. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la participation financière demandée par le syndicat qui s'élèvera à un montant de 88.84 € par transport soit 2487.52 € pour l'année scolaire.

### **6. Approbation du plan de financement du SDE18 – dossier 2016-01-030**

Le SDE18 propose de financer dans le cadre du plan REVE la rénovation de l'éclairage public au lieu-dit « La Vallée » (remplacement de cinq luminaires). Le montant des travaux est évalué à 4 966 € HT. Le SDE 18 subventionne 70 %. Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, accepte le plan de financement du SDE18.

### **7. Adhésion à la Fondation du Patrimoine – année 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le renouvellement de l'adhésion d'un montant de 75 € à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2017.

## **8. Investissement 2017 – autorisations de paiement**

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, adopte les autorisations de paiement proposées qui permettent d'engager, dans la limite maximum de 25% des sommes inscrites en 2016, certains investissements nécessaires au bon fonctionnement des services dans l'attente du vote du budget primitif.

## **9. Remboursement de frais de transport à un élu**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, accepte de rembourser au maire-adjoint les frais occasionnés lors de son déplacement à la réunion « Villes et Villages fleuris », à Orléans.

## **10. Renouvellement ARF du Centre (Agence régionale pour le fleurissement et l'embellissement des communes)**

L'ARF en région Centre-Val de Loire est une structure associative de type loi 1901, qui a pour vocation le développement du fleurissement et de l'embellissement des villes et villages de notre région. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le renouvellement de l'adhésion à l'ARF du Centre d'un montant de 30 €.

## **11. Restauration générale de l'Eglise Notre Dame – travaux extérieurs 1<sup>ère</sup> tranche – plan de financement prévisionnel**

Le montant prévisionnel des travaux extérieurs de l'Eglise hors beffroi et restauration des cloches est de 290 057.22€ HT (honoraires maîtrise d'œuvre et mission SPS compris).

Différentes subventions sont attendues. Une souscription publique va être lancée avec l'aide de l'association « Patrimoine et Mémoire du Subdray » et de la Fondation du Patrimoine. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le plan de financement prévisionnel.

## **12. Décisions du maire**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises :

- Mission SPS pour les travaux extérieurs de l'Eglise : Société APAVE PARINSIENNE : 1365.00 € HT
- Mission étude de faisabilité technique et financière du projet de création d'un chemin piétonnier pour la mise en sécurité des piétons du rond-point du Bois des Alouettes au rond-point du Lycée Agricole : ATELIER PASSAGES : 7962.50 € HT

### **Informations diverses :**

Madame le Maire donne lecture :

- d'un courrier des carrières GSM pour la mise à disposition de matériaux à titre gracieux. Un courrier de remerciement a été adressé.
- d'une réponse effectuée à un administré concernant le bitumage de la voie d'accès des services techniques située rue Louis Nérault.
- du courrier adressé à la Poste et aux riverains de la rue du Bois Joly concernant leurs boîtes postales « cidec » cassées.
- du courrier reçu d'un administré pour la mise en place d'une salle dédiée au recueillement.

Madame le Maire informe que suite à l'appel à projets TEPCV deux dossiers (création d'une liaison douce et plantation d'une haie) sur trois seront retenus car l'enveloppe globale a été revue à la baisse.

Madame Sylvie ARBENTZ-THEBAUX indique que, dans le cadre du plan « vigipirate », des travaux à l'Espace Enfants sont nécessaires : sonnette à l'entrée, modification des clôtures.

Madame Sylvie MOREAU informe que Bourges Plus organise du 29 mai au 03 juin la semaine « développement durable » et notre commune sera intégrée au programme. Déjà quelques idées ont émergé : présentation de l'IBC « Inventaire de la biodiversité communale », thème à la bibliothèque et à l'AMAP.

### **Questions diverses :**

Monsieur Jean-Philippe GUILLON demande s'il est prévu la création d'une liaison pour les déplacements en vélo de Bourges vers la ZAC du César.

✦ Madame Sylvie MOREAU indique que Bourges Plus avait répondu que notre commune n'était pas prioritaire. Cependant, Madame le Maire reposera la question à Bourges Plus.

Monsieur Joël MARTINAT indique qu'aucun panneau n'indique « Bois des alouettes » au niveau du tri sélectif.


✦ Madame le Maire informe que le panneau est acheté et sera bientôt posé par les agents et que, par ailleurs, le panneau « Chemin du Grenouillat » est en cours de commande.

Monsieur Jean-Pierre MARTIN signale qu'aucun panneau n'indique la zone « 30 » du Chemin des Trois Noirs vers la rue du Bois Joly.

- ✦ Le panneau « 30 » est bien positionné au début de la rue et concerne le passage des « dos-d'âne »

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 20h43.



Le Maire,  
  
Corinne Suple